



Pays Ruthénois

Séminaire « Loisirs, Tourisme et Handicap » - 15 novembre 2007

Synthèse de la journée

L'objectif de cette synthèse n'est pas de rendre compte précisément de toutes les interventions mais bien d'analyser les éléments forts, les thèmes évoqués lors de cette journée.

Une demande importante en attente de solutions adaptées

Les publics concernés par un handicap, physique, sensoriel ou mental constituent environ 10% de la population française. Lorsque l'on prend également en compte les accompagnants de ces personnes, ainsi que le vieillissement de la population, l'accès aux loisirs et au tourisme des personnes souffrant d'une déficience est un enjeu majeur auquel les acteurs économiques et associatifs et les collectivités locales se doivent d'apporter des réponses adaptées.

Le département de l'Aveyron, à travers la mise en œuvre du label Tourisme et Handicap par le Comité Départemental du Tourisme, mais aussi les associations sportives et le Comité Départemental Handisport, oeuvrent dans ce sens. D'autres structures comme le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement) ou la DDJS (Direction Départementale de Jeunesse et Sports) soutiennent les actions en faveur de l'adaptation des sites, des hébergements... Mais le label n'est pas le seul moyen d'intervention ; l'action du Pays Ruthénois ne se limite pas au lancement d'une dynamique labellisée au contraire.

Les hébergements touristiques ont été les premiers, parmi les équipements d'accueil à adapter leur offre, mais ils sont insuffisants si l'offre d'activités et de services ne se développe pas.

Si l'adaptation des équipements de loisirs, de découverte patrimoniale et de culture aux handicaps sensoriels et mentaux trouvent des solutions n'impliquant pas toujours des investissements importants, il n'en va pas de même pour l'accessibilité aux personnes en fauteuils qui se heurtent au quotidien à une inadéquation des sites, lieux publics, et équipements de loisirs. La question de l'adaptation dépasse largement l'activité touristique. Elle concerne les problèmes de transports, l'accès aux lieux publics, aux services... Pour information, les collectivités doivent se préparer à de gros travaux car l'ensemble des lieux publics devraient être accessibles en 2015 (loi sur l'égalité des chances de 2005).

Cette situation est aggravée par un déficit important de l'information et par la fiabilité limitée de cette information, freins majeurs à l'accès aux loisirs en toute tranquillité. Même les prestataires labellisés Tourisme et Handicap pâtissent d'un déficit de communication.

La demande en matière d'activités de loisirs et d'équipements touristiques concerne à la fois les habitants du territoire, qu'ils soient des individus et des groupes constitués (en particulier dans le cadre d'institutions), et la population touristique.

Partant de ces constats, un territoire qui sera en mesure d'offrir une palette d'activités diversifiées, des structures d'accueil, des moyens de transports, des services et commerces accessibles, sur un périmètre restreint, rassemblera des conditions favorables à l'accueil et l'épanouissement des personnes handicapées, et sera identifié comme tel par les réseaux utilisés par ces personnes.

La demande des personnes handicapées est ni plus ni moins d'accéder aux mêmes activités et dans les mêmes conditions que les personnes valides. L'envie est de prendre des vacances simplement, sans que les lieux ressemblent à un institut ; la recherche esthétique doit être une préoccupation lors des travaux d'aménagement.

Les enjeux sociaux et éthiques de tels objectifs rejoignent des enjeux économiques pour les prestataires et activités concernés, la demande étant ici largement plus importante que l'offre.

Une partie de la journée a été consacrée au label et aux témoignages de prestataires labellisés, sans que la journée ne soit tournée volontairement sous cet angle. Les constats sont multiples :

- Les problèmes de communication touchent tous les prestataires accessibles, même si ils sont labellisés Tourisme et Handicap
- Certaines activités ou lieux ne pourront jamais être labellisés car les normes sont très strictes. Néanmoins, ces sites sont accessibles en fonction du niveau de handicap ou d'autonomie (personne accompagnée...).
- Le label apporte une avancée pour le confort (sérénité) des personnes handicapées, celui de la fiabilité de l'information par rapport à un site « autoproclamé ».
- Le label Tourisme et Handicap existe. C'est quelque chose vers lequel on peut tendre (dans la mesure du possible) ; mais ce n'est pas une fin en soi. Des actions peuvent être menées à bien sans attendre une labellisation, ou même si il n'y a pas de labellisation au bout.
- Le problème de l'évolution de la législation a été évoqué. Ces nouvelles dispositions peuvent faire perdre le label à une structure qui a déjà fait des efforts pour se rendre accessible. Cette question va de paire avec les évaluations qui sont plus « intéressantes » lorsqu'elle est effectuée par une personne handicapée et une personne valide.

Une offre à créer et à organiser

Les initiatives présentées lors du séminaire par la Cité de l'Espace, la Bisonnerie de Borde Basse, les associations sportives aveyronnaises et des prestataires d'activités de pleine nature, montrent que les adaptations des équipements et activités trouvent dans la majorité des cas des solutions opérationnelles et de qualité pour les publics touchés par les différents handicaps.

Qui plus est, moyennant des aménagements et équipements simples, pensés dès la conception, pour les créations, ou mis en œuvre *a posteriori*, en s'appuyant sur des conseils pratiques, donnés par les représentants des publics handicapés concernés, l'offre peut s'étoffer rapidement, sur un territoire comme celui du Pays Ruthénois.

Ceci passe aussi par la formation des gestionnaires et personnels des structures de tourisme et de loisirs à la connaissance des besoins des personnes handicapées et à l'adaptation de leur pratique professionnelle à l'accueil de ces publics.

Mais les solutions techniques sont les conséquences d'une prise de conscience des acteurs et de la volonté de faire. Ce sont sur ces points que doivent encore porter des efforts significatifs.

Afin de développer l'offre d'activités de loisirs adaptés, il est proposé un certain nombre de pistes d'actions, faisant appel très largement à l'action partenariale :

- développer le conseil aux porteurs de projets et aux opérateurs publics et privés des loisirs et du tourisme, en mettant en synergie les actions de tous les partenaires institutionnels et associatifs concernés
- sensibiliser fortement les donneurs d'ordre, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, à la prise en compte, pas uniquement normative, des besoins des personnes handicapées
- favoriser les échanges d'expériences entre prestataires des loisirs et du tourisme, à travers l'organisation de rencontres et la diffusion d'information sur leurs réalisations
- favoriser le travail en réseau entre prestataires, associations, professionnels du tourisme afin de construire des offres bien identifiées
- développer la formation des personnels des structures de loisirs et de tourisme à l'accueil des personnes handicapées (pour tous les handicaps)
- mutualiser du matériel permettant à l'accès à certaines activités de pleine nature (goélette, quad équipé, par exemple)
- développer en partenariat avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre et le Comité Handisport, des itinéraires de randonnée pédestre accessibles
- recenser, valider et diffuser l'information sur l'offre accessible, qu'elle soit labellisée Tourisme et Handicap ou non
- promouvoir cette offre à l'échelle locale et à une échelle plus large, dans une optique touristique